

Communiqué de Presse

Libreville, le 18 juin 2024 - Le Dr. Anges Mibindzou Mouele, Directeur Général de l'Agence du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS), a participé aux travaux d'ouverture de l'atelier de révision des Directives Nationales de lutte contre le paludisme au Gabon.

L'événement, présidé par le Secrétaire Général Monsieur Alain Charles ROTIMBO, au nom de Monsieur le Ministre empêché, a marqué le début d'une initiative stratégique pour renforcer les stratégies de prévention et de traitement du paludisme dans le pays.

L'Agence du Médicament et des Autres Produits de Santé (ANMAPS) joue un rôle vital dans cette activité en assurant la coordination et la supervision des aspects relatifs à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des produits pharmaceutiques utilisés dans la lutte contre le paludisme. La révision des directives vise à actualiser et à optimiser cinq piliers essentiels à savoir :

- La prise en charge ;
- La chimioprévention ;
- La lutte antivectorielle ;
- La communication ;
- Le suivi-évaluation.

Le Dr. Anges Mibindzou Mouele, fort de son expertise et de son engagement en matière de santé publique, a souligné l'importance de cette révision pour adapter les stratégies nationales aux défis actuels et aux innovations scientifiques récentes. Il a également mis en avant l'engagement de l'ANMAPS à garantir que les nouvelles directives soient rigoureusement mises en œuvre pour maximiser leur impact sur la réduction de la prévalence du paludisme au Gabon.

L'atelier se poursuivra sur plusieurs jours, réunissant des experts nationaux et internationaux ainsi que des partenaires clés du secteur de la santé, dans le but de finaliser un document consensuel qui guidera les efforts futurs de lutte contre le paludisme dans le pays.

FIN.

A propos de l'Agence Nationale du Médicaments et des autres Produits de Santé.

L'Agence Nationale du Médicaments et des autres Produits de Santé (ANMAPS) du Gabon, est un établissement public à caractère scientifique sous tutelle du Ministère de la Santé créée par l'Ordonnance n° 0004 du 24 Octobre 2023. Elle a pour mission d'assurer la qualité, la sécurité et l'efficacité de tout médicament et produits de santé à usage humain et vétérinaire. Elle régit également la production, l'importation, l'exportation, la mise sur le marché, l'utilisation et la destruction des produits pharmaceutiques.

Contacts presse

- 1- **Madame Grace ASSELE OGANDAGA**, Conseiller du DG , 066 82 33 20 assele80@gmail.com
- 2- **Monsieur Pierre Hervé DJOUBA**, Attaché de Presse, 062 79 98 80, djoubapierreherv@gmail.com

Le médicament de qualité pour un accès sécurisé